

LETTRE OUVERTE

Segré en Anjou Bleu,
le 31 juillet 2018

Monsieur Le Président de la République Française,
Monsieur Le Premier Ministre,
Madame la Ministre de la Santé,
Monsieur Le Ministre de la Transition écologique et solidaire,
Monsieur Le Ministre de l'Agriculture,
Mesdames et Messieurs les Ministres,
Mesdames et Messieurs Les Secrétaires d'Etat,
Mesdames et Messieurs Les Représentants de l'autorité de l'Etat.

En ce mois de juillet 2018, dix-neuf associations et collectifs et d'autres en cours d'affiliation, inquiets de voir naître des projets d'usine de méthanisation dans leurs régions, ou subissant déjà les nuisances importantes de certains sites, se sont unis pour créer le Collectif National Vigilance Méthanisation (C.N.V.M).

Au nom de la transition énergétique, l'État, les Régions, les collectivités locales, les industriels et les agriculteurs sont partis dans une course effrénée pour le développement de la méthanisation, sans connaissance des impacts sur la santé, le sol, l'eau, l'environnement et la qualité du cadre de vie...

Les associations et collectifs, dont les alertes n'ont jamais été prises en considération par les services de l'Etat, ont décidé de s'organiser en Collectif National pour :

- Informer et sensibiliser les citoyens et les élus locaux sur les risques et dangers de cette filière.
- Demander au Gouvernement de prendre les mesures nécessaires pour encadrer sérieusement la méthanisation selon le principe de précaution et dans un souci de protection des populations, de l'environnement, et de la santé publique...

Le développement des unités de méthanisation ne peut, et ne doit surtout pas se faire n'importe où et n'importe comment, et cela, quelles que soient la capacité et la nature des projets.

En effet, depuis le décret du 6 juin 2018 signé par les Ministres Edouard Philippe et Nicolas Hulot, il n'y a plus, ni étude d'impact ni enquête publique pour des méthaniseurs jusqu' à 99 tonnes par jours d'intrants.

Ce développement ne peut s'opérer avec la complicité de lois et décrets votés à la hâte pour faciliter les implantations au bénéfice des investisseurs, sans la prise en compte des risques réels déjà connus, ou sous-estimés par manque d'études, voire encore méconnus.

Il est du devoir de l'Etat, dans sa mission et ses responsabilités, d'assurer la protection de l'environnement et de la biodiversité, ainsi que celle des populations humaines et animales, en s'attachant à préserver leur santé et leur cadre de vie.

L'Etat ne peut, sous de simples prétextes économiques et financiers, rester sourd aux revendications légitimes des populations, et fermer la discussion.

Le Collectif National Vigilance Méthanisation, fort de ses associations et collectifs réunis, et de l'expérience "terrain" sur le sujet, demande d'urgence, dans un premier temps :

- Une réelle écoute et prise en considération des revendications et propositions,
- L'ouverture d'une commission nationale « citoyenne » avec tous les acteurs,
- Un gel temporaire des dossiers en cours pour échanger dans un climat d'apaisement,
- La prise en compte d'une nouvelle législation encadrant les unités de méthanisation avec des contrôles obligatoires tous les ans pour tous les méthaniseurs, des études d'impact et des enquêtes publiques,
- Des analyses complètes sur les digestats (antibiotiques, perturbateurs endocriniens, hormones, biocides...), par souci de protection de la ressource en eau et des terres nourricières, et ainsi de la population et de la biodiversité,
- Des analyses régulières des gaz polluants émis par les torchères et les moteurs de cogénération,
- L'installation systématique de capteurs sur tous les sites en raison des épouvantables nuisances dues au bruit, perturbateur de sommeil, mais également des odeurs d'une extrême nuisance qui sont aussi révélatrices de la présence de gaz polluants,
- Un bilan carbone calculé dans sa globalité (transports, épandages...) avant toute installation d'un méthaniseur,
- Une vigilance de l'Etat à conserver, en France, les terres nourricières,

Par extension, le CNVM demande que :

- La législation et le développement des unités de méthanisation répondent à une vraie problématique de gestion des déchets sur le territoire,
- L'Etat s'assure de la pérennité de ce nouveau marché, et évite l'émergence de nouvelles pollutions par des friches industrielles,
- L'Etat oblige la dépollution des sites abandonnés à la charge des propriétaires et non de la collectivité, par des fonds de garantie,
- L'Etat s'assure de la véracité des déclarations des projets, notamment dans le surdimensionnement des cuves, par rapport à la quantité autorisée à l'épandage,
- L'Etat gère une meilleure répartition de l'argent public pour le développement de la « méthanisation à la ferme », et protège les agriculteurs en difficulté face aux « agro-industriels »,
- Une communication sincère, claire et loyale, préalable aux projets, soit obligatoire avant le dépôt des dossiers pour répondre aux inquiétudes légitimes de la population, et favoriser éventuellement les programmes de "co-construction",
- Les nouvelles technologies et l'abaissement des coûts de raccordement et des canalisations servent à maintenir un périmètre de sécurité et de confort acceptable des populations,
- Les projets ne soient plus sous la simple acceptation des Préfets de région, mais remis sous l'autorité conjointe des institutions locales et départementales (Mairies, communautés de communes, SDAGE, Agences de l'eau,...) qui connaissent le territoire et ont la maîtrise des PLU...

La Feuille de Route Méthanisation, document de référence édité par L'ADEME en juin 2017, prévient du manque de connaissances sur la méthanisation et les risques liés. Nos ministres ne sont donc pas sans le savoir.

En raison de sa mise en garde, le Collectif National n'exclut pas de rechercher, à tout moment, la responsabilité des législateurs et de l'Etat en cas de problèmes graves de santé publique sur le territoire national.

Dans un souci de prévention des risques sanitaires et toxicologiques (SPAN) sur les populations humaines et animales et par extension sur le monde végétal, le CNVM invite l'Etat et ses partenaires à réfléchir sérieusement à ses revendications, parfaitement légitimes. Puis à organiser une concertation avec les différents partis, afin de trouver les meilleures solutions, dans un respect commun et dans une sage vision de l'avenir.

En espérant que vous prendrez conscience de la gravité de la situation que vous installez, nous vous assurons, Monsieur le Président de la République, Mesdames et Messieurs les Ministres et Les Hauts dignitaires de l'Etat, de notre considération distinguée.

Les signataires membres du CNVM :

Association Gouy Quiétude

Association de Défense du Pays de Nied - ADPN

Association Agir ensemble pour Bousbecque - AEPB

Association ARIVELAC

Association Bien Vivre En Anjou - ABVEA

Collectif Citoyen Lotois

Association Covie-Jura

Association Reding Village Paisible

Association Riverains au parfum

Association Eaux les Cœurs

Collectif Eco Citoyen Ouest Angoumois - CECO

Coordinateur CARUE Annie LEROY

Association AS.SA.JAC

Association Qualité de vie Bellengreville

Collectif STOP AGRI METHAN'ACRE

Association Non à l'usine de méthanisation de Mareuil en Brie

Collectif Vivre sans nuisance

Association Citoyenne de Défense de la Nature et des Personnes contre les Pollutions et les Nuisances - ACDPN

Association des riverains de la forêt d'Ombrée et ses environs - ARFOE

Nous contacter: contact.cvvm@gmail.com / Facebook : cnvm méthanisation